

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 2 juillet 2014

Point 1

Délibération n°2014-13 portant approbation de l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 2 juillet 2014.

Le quorum étant atteint ;

Le Conseil d'administration ;

Vu le Code de l'environnement ;

Délibère :

Article 1 : Le conseil d'administration se prononce sur l'ordre du jour de la réunion du conseil d'administration du 2 juillet 2014 selon la disposition suivante :

Approbation

Approbation avec les modifications suivantes :

ajout d'un point sur le Célacanthé en mer d'Irlande

Rejet aux motifs suivants :

Article 2 :

Le directeur de l'agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R. 334-15 du code de l'environnement et notamment de la publication au recueil des actes administratifs de l'agence.

Le Président du Conseil d'administration

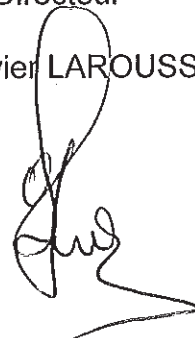
Paul GIACOBBI

Le Directeur

Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

Christian BARTHOD





Personne à contacter :	Maëlen Le Diagon maelenn.lediagon@aires-marines.fr
Date :	02 juin 2014
Objet :	Conseil d'administration du 2 juillet 2014 Point n°1 Approbation de l'ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès verbal de la réunion du CA du 2 avril 2014
3. Désignation du représentant des collectivités territoriales au Bureau
4. Préparation du troisième contrat d'objectifs
5. Budget rectificatif n° 1
6. Sanctuaire AGOA : proposition de composition du comité de gestion
7. Approbation des rapports d'activité des parcs naturels marins : Iroise, Mayotte et Golfe du Lion, et informations sur les actions menées par PNM Glorieuses et Estuaires picards
8. Colloque national des aires marines protégées 2015
9. Questions diverses : loi Biodiversité (si le débat a eu lieu à l'Assemblée Nationale)